

TABLEAU MENTIONNÉ DE L'AUTRE PART.

- | | |
|---|--|
| <p>1.—Ste. Anne des Monts et Matane, 2.—Ste. Flavie et Ste. Luce, 3.—Rimouski et Ste. Cécile, 4.—St. Simon et les Trois-Pistoles, 5.—St. Eloi et l'Isle Verte, 6.—St. Arsène et St. Modeste, 7.—Caceuna et la Rivière du Leup, 8.—St. André et St. Alexandre, 9.—Ste. Hélène et St. Pâchal, 10.—Kamouraska et St. Denis, 11.—La Rivière-Ouelle et St. Pacôme, 12.—Ste. Anne et St. Roch, 13.—St. Jean Port-Jely et l'Islet, 14.—Cap St. Ignace et St. Thomas, 15.—St. Pierre et St. François, 16.—Berthier et St. Valier, 17.—St. Michel et St. Raphaël, 18.—St. Gervais et St. Lazare, 19.—St. Charles et Beaumont, 20.—Ste. Claire et St. Anselme, 21.—Ste. Hénédine, Ste. Marguerite et Frampton, 22.—St. George, et St. François de Beauce,</p> | <p>23.—Tring et Lambton, 24.—St. Joseph et St. Frédéric, 25.—Ste. Marie et St. Elzéar, 26.—St. Isidore et St. Henri, 27.—St. Sylvestre et St. Gilles, 28.—Halifax, St. Callixte et Ste. Julie, 29.—St. Joseph de la Peinte-Lévi, et Notre- Dame de la Victoire, 30.—St. Jean Chrysostôme et St. Nicolas, 31.—St. Antoine et Ste. Croix, 32.—Lothinière et St. Jean Deschailions, 33.—Les Grondines et St. Casimir, 34.—Deschambault et le Cap Santé, 35.—La Pointe aux Trembles et St. Augustin, 36.—St. Basile et St. Raymond, 37.—Ste. Catherine et Valeartier, 38.—L'Ange-Gardien et le Château-Richer, 39.—Ste. Anne, St. Joachim et St. Ferréol, 40.—La Petite Rivière, la Baie St. Paul et St. Urbain, 41.—Les Ebeulements et St. Irénée, 42.—La Malbaie et Ste. Agnès.</p> |
|---|--|

N. B.—MM. les Curés de l'Isle aux Coudres, de l'Isle aux Grues, des Ecureuils, de St. Bernard et de St. Lambert peuvent venir à la retraite en recommandant leurs paroisses au soin de leurs confrères qui garderont les paroisses voisines.

MM. les Curés de l'Isle d'Orléans peuvent s'arranger ensemble, de manière à laisser à un seul d'entre eux le soin de toute l'Isle.